

Alerte : Les prisonniers se cachent pour mourir

Entre les mois de janvier et février de cette année, l'Observatoire marocain des prisons a recensé pas moins de 13 morts dans les différentes prisons marocaines. L'ONG tire la sonnette d'alarme.

13 morts. C'est le bilan provisoire du nombre de morts dans les prisons marocaines, qui vient d'être établi par l'Observatoire marocain des prisons (OMP) pour la seule période de janvier et février 2008. L'ONG cite des noms de certains prisonniers ayant rendu l'âme derrière les barreaux dans différentes prisons à travers le pays. Parmi les morts figure Ahmed Nacer. Ce vieillard souffrant de problèmes psychologiques et handicapé qui plus est, s'est éteint dans sa cellule de la prison de Settat à l'âge de 95 ans. Il venait d'être condamné pour atteinte aux valeurs sacrées du Royaume.

D'autres prisonniers meurent, surtout dans les cachots, à la fleur de l'âge. Par eux, certains se donnent même volontairement la mort, tant les conditions de détention sont insupportables. C'est le cas d'Abdelkrim Hamdi qui s'est suicidé dernièrement à la prison de Kénitra. Avant lui, il y avait le cas d'Abdenbi R, 22 ans, qui a rendu l'âme le 8 janvier dans un cachot surnommé le frigo dans l'aile 4 de la prison civile d'Oukacha... Et ce ne sont pas là des cas isolés comme tend à le faire croire la direction pénitentiaire. « Tous les cas de décès survenus dans l'univers carcéral sont suspects », insiste Jawad Skalli, directeur de l'Observatoire marocain des prisons.

Dans son dernier rapport annuel publié le 21 novembre 2007, l'OMP s'était longuement arrêté sur les conditions pénibles de détention dans toutes les prisons marocaines. L'organisation avait souligné que 39% des plaintes reçues par l'Observatoire de la part des prisonniers concernent des cas de maltraitance et de torture, 30% concernent l'absence de soins médicaux, 18% concernent des transferts de prisonniers dans des établissements loin du lieu de résidence du détenu, 4% concernent le problème de nourriture, 3% concernent le refus de l'administration aux détenus de poursuivre des études et 3% des plaintes concernent la visite et la demande de grâce. Rappelons-le, dans les cellules étriquées et humides des 59 prisons que compte le Maroc, il y a actuellement près de 60.000 détenus. Soit plus de 1000 détenus par prison. Or, comme ne cessent de le répéter les responsables de l'OMP, la capacité d'accueil des prisons au niveau national ne dépasse pas la moitié de ce chiffre. Que faire alors ?

Bien des expériences menées à travers le monde montrent que le recours excessif à l'emprisonnement des justiciables ne fait qu'aggraver le cas des prisonniers. Des chiffres donnés par des sources autorisées révèlent qu'au Maroc plus de la moitié des détenus revient en prison, en moins d'une année, pour récidive. D'où la nécessité de recourir en urgence à la liberté surveillée et aux travaux d'utilité publique, comme le préconise depuis longtemps l'OMP. Sinon, à l'école du crime qu'est la prison marocaine, on peut toujours s'attendre au pire en écoutant les responsables rêver du meilleur.

Mohamed Zainabi
Mis en ligne le 10 mars 2008